

**Le congrès de la propriété foncière.**

(Suite.)

La société d'autre part, est fondée à réclamer une circulation des immeubles telle que la propriété arrive le plus tôt possible aux mains de ceux qui sauront le mieux en tirer parti.

Le Congrès aboutit aux conclusions suivantes :

Etablissement d'un livre foncier, réel et non personnel, avec le principe de la force probante ou principe de la légalité ; inscription au titre foncier constituant le titre irrévocable du droit, manifesté par l'inscription à l'égard de toute personne intéressée ; publicité et spécialité de toutes les hypothèques et privilèges ; publicité étendue aux actes déclaratifs et aux mutations par décès : constatation de l'immatriculation par un certificat remis au propriétaire, et de la cession par un acte authentique de transfert ; toutes les inscriptions du registre foncier portées sur le certificat du titre.

Il examina également la réfection du cadastre : et à ce sujet, il envisagea deux hypothèses : celle où pouvant être effectué à bref délai aux frais de l'Etat, le cadastre entraînerait simultanément la confection des livres fonciers et la réforme hypothécaire avec immatriculation obligatoire pour les immeubles ; celle où il serait ajourné, et, dans ce cas la réforme hypothécaire et l'établissement de livres fonciers devraient être l'Etat ; ici, l'immatriculation serait facultative.

Après avoir voté les résolutions le Congrès ne considéra pas toutefois sa tâche comme terminée et il chargea une commission permanente de rédiger des rapports sur un certain nombre de ces questions et de provoquer une nouvelle session du Congrès. Les rapporteurs désignés furent MM. Dansæert, président du Congrès foncier de Belgique, et Hubert Brunard, avocat à Bruxelles, Dain, Massigli, Chalbamel, Flour de Saint-Genir Gonse, Duverger et comme rapporteur général M. Léon Michel. La mort malheureusement priva la commission de MM. Duverger, Dain et Gonse.

Le ministre des Finances institua par le décret du 30 mars 1891 la Commission extra-parlementaire du cadastre. Le rapport qui le précède indique qu'elle doit étudier les moyens d'arriver à la détermination physique et juridique de l'immeuble dont les effets doivent être constatés dans un document public et authentique qui est letitre de propriété.

La commission du cadastre a poursuivi laborieusement ses travaux et la Commission juridique a conclu à la force probante du titre de la propriété.

Avant qu'elle ne les eût terminés complètement, la Commission permanente crut qu'il était bon de provoquer une consultation générale dans une seconde session du Congrès plus de six cents adhérents ont répondu à son appel. Ce succès dépassa toutes nos prévisions ; mais il

faut bien avouer que beaucoup étaient venus au Congrès en ne se rendant pas tout à fait exact de la nature d'une assemblée de ce genre ; ils croyaient qu'il ne s'agissait que de voter, alors que les résolutions d'une assemblée n'a qu'une autorité morale n'ont d'importance que par les discussions qui les précèdent.

La Commission permanente avait établi un programme d'après les principes votés en 1889. Dans la première séance du Congrès, une proposition, qui ne lui avait pas été communiquée fut déposée aussitôt.

1o Toutes les hypothèques et tous les privilèges doivent sans exception, être soumis à la double règle de la publicité et de la spécialité.

2o Le système de publicité doit être étendu aux actes déclaratifs et aux mutations par décès.

3o Simplification de la manutention hypothécaire, dans le sens de la diminution des écritures et de la délivrance des états par extraits.

4o Remyplacement des droits fixes d'hypothèque et de timbre par une taxe proportionnelle modérée.

Cette proposition réunit l'unanimité des membres du Congrès. Elle demande que nous arrivions à la loi belge de 1851. Comme compléments, le Congrès, le 18 et le 19 octobre, vota les résolutions suivantes :

" Il est désirable de rendre publique les actions en nullité, en résolution et en rescision de manière à éviter de remonter la série des propriétaires antérieurs pour la justification des droits réels. "

" Il est désirable d'organiser les moyens de purger dans un délai à déterminer les actions en nullité, en résolution et en rescision, de manière à éviter de remonter la série des propriétaires antérieurs pour la justification des droits réels. "

(A suivre)

**AVIS de FAILLITE**

**Soumissions demandées**

DANS L'AFFAIRE DE

**RODOLPHE BEAUDRY**

Bijoutier.

Nos 164 et 166 rue St-Laurent, Montréal. Faillie.

Des soumissions cachetées seront reçues par le soussigné jusqu'à MARDI, le 7 FÉVRIER 1893, pour l'achat de l'actif du dit insolvable, savoir :

Stock de bijouteries et argenteries se montant d'après l'inventaire à .....	\$4006.41
Garnitures de magasin, y compris un magnifique coffre de sûreté, outillage, etc. ....	1188.25
	\$5194.66

Conditions : comptant. Aucune soumission ne sera nécessairement acceptée.

Pour toute informations s'adresser à

**CHS DESMARTEAU,**  
Comptable,

1398 rue Notre-Dame, Montréal.

**AVIS de FAILLITE**

Dans l'affaire de

**DAME D. AULD,**

Marchande de chaussures de Montréal, faillie.

Le soussigné vendra par encan public en bloc, LUNDI, le 6 février 1893 à 11 hrs a.m., à la place d'affaires de la faillie, No 67 rue St-Laurent, tout l'actif de la succession consistant en :

Stock de chaussures se montant d'après l'inventaire.....	\$710.07
Garnitures de magasin.....	85.75
	\$795.82

Le magasin, No 67 rue St-Laurent, sera ouvert pour l'inspection samedi, le 4 février courant.

Pour autres informations s'adresser à

**CHS DESMARTEAU,**  
Comptable,

1393 rue Notre-Dame, Montréal.

**C. E. THURSTON,**  
Encaneur.

**Renseignements Commerciaux**

**DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS**

La société "T. S. & G. Vipond," charbons, Montréal, Thomas S. Vipond et Georges Vipond, a été dissoute le 21 janvier 1893.

La société "Laniel & Cie," manufacture de chaussures, Montréal, Isaïe Laniel, Henri Desrochers et Alexis Adam, a été dissoute le 28 janvier 1893.

La société "Chs. A. Lapointe," carrossiers, Montréal, Charles et Alfred Lapointe, a été dissoute le 30 janvier 1893.

La société "Dupuis & Labelle," nouveautés, Montréal, Philippe W. Dupuis et Jos. Ovide Labelle, a été dissoute le 30 janvier 1893.

La société "H. Legault et N. Bonnin," bouchers de St-Joachim de la Pointe-Claire, a été dissoute le 26 décembre 1892.

La société "Derouin & Ruelle" briquetiers, Côte St-Louis, Moïse Derouin et Adjutor Ruelle, a été dissoute le 31 janvier 1893.

La société "Lantier & Bain" magasin général, St-Polycarpe, J. B. Léon Lantier et James W. Bain, a été dissoute le 21 janvier 1893.

**NOUVELLES SOCIÉTÉS**

"Giard & Tessier" entrepreneurs, etc., St-Antoine, Joseph Giard fils et Leon Tessier, depuis le 2 janvier 1893.

"Lussier & Surprenant" forgerons-voituriers, Montréal, Herménégilde Lussier et Moïse Surprenant, depuis le 24 janvier 1893.

"Dubost Frères" nouveautés, Montréal, Auguste Dubost et Eugène Dubost, depuis le 24 janvier 1893.

"Madore & Fréchette" entrepreneurs du tunnel de la rue Berri, Montréal, Joseph Adolphe Madore et Olivier Fréchette de Montréal, et Isaïe Désormeau, de St-Martin, depuis le 28 janvier 1893.

"Laniel & Cie," chaussures, Montréal, Isaïe Laniel et Henri Desrochers, de Montréal, et J. Bte. Adam, de Maisonneuve, depuis le 28 janvier 1893.

"Desjardins & Rodrigue," nouveautés, Montréal, Cléophas Rodrigue et Louis Desjardins, depuis le 30 janvier 1893.

"Kormaiër & Co," fourrures en gros, Montréal, Richard Kormaiër et Basile Barbeau, depuis le 28 janvier 1893.

"Heney & Bourk," ferronneries etc., Montréal, James Heney de Nicolet et Albert Bourk, de Montréal, depuis le 1er mars 1893.

"Galipeau & fils," entrepreneurs menuisiers, Montréal, Joseph Galipeau et Joseph Alfred Galipeau, depuis le 30 janvier 1893.

**RAISONS SOCIALES**

"Dame W. Villeneuve & Cie," modiste, Montréal, Alphonsine Cloutier, épouse de Wm. Villeneuve, seule, depuis le 24 janvier 1893.

"F. Pagels & Son," cigares, Montréal, Lily Sophia Pagels, seule ; depuis le 2 décembre 1892.

"Verret & Cie," Montréal, Georgiana Marquis, épouse de Jos. Verret, seule depuis le 30 janvier 1893.

"P. E. Duhamel & Cie," agent financier, Montréal, Paul Emile Duhamel, seul ; depuis le le 30 janvier 1893.

"Dominion Nitrous Oxyde and Calcium Light Co," Montréal, George F. Beaman, seul ; depuis le 1er février 1893.

**DEMANDES DE SÉPARATION DE BIENS**

Madame Marie Nativité Boisjoli, épouse de M. Narcisse Bourbeau, journalier, de Québec.

Madame Philomène Boulanger, épouse de Paul Couture, de Montréal.

Madame Luce Chagnon, épouse de Léon Roireau dit Laliberté, de Ste-Rosalie de Bagot.

Madame Louisa Parson, épouse de Wm. Manson, boulanger, de Carillon.

Madame M. S. Joséphine Brosseau, épouse de M. Pierre Thomas Brosseau, de Montréal.

M. Lew Rohdt, de Montréal, et Madame Albine Quesnel, son épouse.

Madame Alphonsine Côté, épouse de M. Napoléon Dupont, manufacturier de Montréal.

**DIVIDENDES DE FAILLITES.**

Dans l'affaire de "The Upton Shoe Company," d'Upton, premier et dernier dividende payable à partir du 13 février 1893. J. O. Dion, curateur.

Dans l'affaire de John Elder, de Athelstone, premier et dernier dividende payable à partir du 14 février. W. S. Maclaren, curateur.

Dans l'affaire de Huot & Langevin, de Québec, deuxième et dernier dividende payable à partir du 13 février. H. A. Bédard, curateur.

Dans l'affaire de Félix L. Gonneville, de St. Hyacinthe, premier et dernier dividende payable à partir du 13 février. Chas. Desmarteau, curateur.

**CURATEURS**

MM. Bilodeau & Renaud ont été nommés curateurs à la faillite de M. Philippe Barbeau, de Ste-Cunégonde. M. H. A. Bédard a été nommé curateur à la faillite de M. L. H. St-Laurent, de Rimouski.

**FAILLITES**

Québec.—M. Andrew Crawford, senior, embouteilleur de bière, a fait cession de ses biens.

M. Robert Morgan, marchand de musique, a fait cession de ses biens.

Capleton.—M. Rodolphe Ducharme, ci-devant de Ducharme et Noel, a fait cession de ses biens.

Montréal.—M. J. A. Riopel, thé, vaisselle, etc, a fait cession de ses biens.

Passif environ \$2,000.

Assemblée des créanciers le 9 février. W. F. Dogherty & Co, meubles, ont fait cession de leurs biens.

Passif environ \$1,000.

Assemblée des créanciers le 9 février. Mary Booth, épouse de Wm Fred. Beck, W. F. Beck & Co, verrerie, vaisselle, etc, a fait cession de ses biens.

Passif environ \$5,000.

Assemblée des créanciers le 7 février. M. Victor Riboulet, Montreal Cork Company, étant absent, ses créanciers sont convoqués pour le 10 février.

MM. Bertrand, Lavallée & Gélinas, importateurs, ont fait cession.

Passif environ \$20,000.

Assemblée des créanciers le 8 février. Une assemblée des créanciers de C. Kuhne, marchand de bouchons, etc., a été convoquée pour le 6 février.

M. Jos. E. Deslauriers, fourrures etc, a fait cession de ses biens.

Passif environ \$10,000.

Assemblée des créanciers le 6 février. Samuel Mills, chapellerie etc, a fait cession.

Passif environ \$3,000.

Assemblée des créanciers le 3 février. MM. Hébert & Bazinet, nouveautés, rue Ontario, sont en difficultés.

St-Henri de Montréal.—M. Alf. Sauvé, nouveautés etc, a fait cession des ses biens.

Passif environ \$8,000.

Assemblée des créanciers le 3 février. Drummondville.—MM. Lemire & frère, magasin général, sont en difficultés.